



Compte- rendu

C S A L du

7 octobre 2025

Présent pour la CGT FIP43 :
- Patrick BATION

Ordre du jour de la séance:

- 1) Désignation du secrétaire de séance**
- 2) Approbation des PV du CSAL des 24 mars 2025 et 6 mai 2025 (Pour avis)**
- 3) Facturation électronique (Pour information)**
- 4) Evolution des Pôles de contrôle et d'expertise (Pour information)**
- 5) Déploiement des centres de contact amendes (Pour information)**
- 6) Recrutement de contractuels (Pour information)**
- 7) Questions diverses**

Compte -rendu

Lecture des déclarations liminaires par les 3 organisations syndicales.

Solidaires Finances Publiques 43 :

Dans leur déclaration Solidaires revient sur l'appauvrissement du dialogue social, la mise en place de la PSC au sein de la DGFIP avec assez peu d'information de la direction. Evoque la possibilité de la CDIisation des emplois contractuels par titularisation ou examen professionnel.

FO Finances Publiques 43 :

Dans leur déclaration FO revient sur la véritable nécessité de réorganisation des PCE , de l'affichage de la DG sur la facturation électronique en rappelant au passage que celle -ci est mis en place par des prestataires privés qui facturent leurs services (coût pour les petites entreprises).

Il rappelle que la facturation électronique emmènera vers des suppressions de postes.

Interrogation vers la demande faite aux agents de participer au test de l' IA à la DGFIP.

CGT Finances Publiques 43 :

Déclaration liminaire en pièce jointe.

Réponse du Directeur au liminaires :

Sur l'IA , la direction locale a eu peu d'information de la DG qui leur a demandé de trouver des volontaires pour la tester.

Le webinaire de présentation n'ayant lieu que la veille du CSAL.

Cette IA sera élaborée à partir de données de la DGFIP , elle aura aussi pour objectif de transformer le langage administratif dans un langage clair pour l'utilisateur.

Sur l'horaire de l'instance , le directeur était pris par une réunion auprès du préfet dans la matinée.

Pour revenir sur le décret qui place la DGFIP sous la coupe du préfet , le directeur affirme que celui-ci donnera simplement son avis.

Concernant la CDIisation des contractuels , la Directrice Générale reste attachée au concours qui doit rester la voie d'accès aux emplois titulaires.

Le choix d'Allan a été pris au niveau national et les recours déposés ont été rejetés (1 recours syndicale encore en cours oublié par le directeur). Pour la réunion organisée le 28 octobre en Direction, les agents extérieurs bénéficieront de facilité horaire , mais pas de remboursement des frais de déplacement.

1) Désignation du secrétaire de séance

M. Frédéric GABRIEL (Solidaires Finances Publiques 43) est nommé secrétaire de séance .

2) Approbation des PV du CSAL des 24 mars 2025 et 6 mai 2025 (Pour avis)

Les deux PV sont validés à l'unanimité.

3) Facturation électronique (Pour information)

La facturation électronique sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et au 1^{er} septembre 2027 pour les PME et TPE. Des formations seront offertes aux agents des services concernés par cette réforme. Toutes les entreprises soumises à la TVA seront concernées par cette réforme , en Haute-Loire elle concerne 36 000 entreprises dont 50 % sont au Régime de la Franchise en Base(pas de facturation et de déclaration de TVA) . L'accompagnement des entreprises avec des réunions est organisé depuis 2025, le directeur reconnaît que la difficulté pourrait être avec les petits agriculteurs. Le SIE de la Haute-Loire devra mettre à disposition deux emplois temps plein pour venir en renfort du centre de contact des professionnels qui doit répondre aux questions engendrées par cette réforme. Pourtant lors du dernier CSAL le directeur avait affirmé que les services n'auraient pas à appuyer ces centres de contact. La CGT intervient pour rappeler que l'on va encore amplifier les problèmes des personnes victimes d ' « illectronisme » . Une question est abordée concernant l'information sur cette réforme lors de la création des entreprises sur le « guichet de formalité » . Pas de réponse à ce jour

4) Evolution des Pôles de contrôle et d'expertise (Pour information)

Les PCE seront réorganisés pour faire évoluer les missions du contrôle fiscal. La programmation sera transférée vers la DIRCOFI , l'expertise sera affectée au SIE départementale et la mission de contrôle fiscal externe sera rattachée à la DIRCOFI. La BCR restera attachée au PUC. Le nombre d'emplois transféré vers ces services dans le cadre de la réforme n'est pas encore connu. Elle devrait se mettre en place avec le mouvement local du 1^{er} septembre 2026 , voire 2027. On est en attente de la note sur le SIE du futur pour pouvoir mettre en place cette réforme des PCE.

5) Déploiement des centres de contact amendes (Pour information)

Le « centre amendes service » de Toulouse devient un centre de contact , 25 postes comptables seront dans son périmètre d'intervention.

Le comptable reste le SIP, le centre de contact ayant la charge de la phase amiable (Délai de paiement , relance, ...) et le service amende du SIP gèrera la phase contentieuse .

Les délais de paiement à hauteur de 2 000 € (sur le compte contribuables) seront traités par le centre de contact.

L'objectif étant de libérer les services de la phase amiable.

Le taux de recouvrement des amendes est de 46 % que l'on peut difficilement comparer au recouvrement fiscal .

6) Recrutement de contractuels (Pour information)

13 contractuels pour le département (7 en SGC , 3 en SIP , 1 en trésorerie hospitalière et 2 au SPFE).

Les OS rappellent que les postes contractuels bloquent les agents voulant postuler pour ces services lors des mutations.

7) Questions diverses

- Pour l'équipe d'accueil du SIP une demande de réunion pour clarifier les modalités de fonctionnement est souhaitée.

Réponse du directeur : à mettre en place.

- Un bilan du télétravail sera fait lors du prochain CSAL-FS.

- Pour les frais de déplacement dont il a été constaté un retard au mois de septembre ; il est dû essentiellement à une charge importante (convention des cadres B et C , réunion des nouveaux arrivants) , mais le retard s'apure petit à petit on revient dans des conditions normales.

- Sur le département aucune demande de rupture conventionnée demandée et 4 demandes de retraite progressive traitées.

- Confirmation par la direction de l'arrivée d'un médecin de prévention pour le département.